DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par Hervé DUPE pour conseiller de manière objective et vous recommander les opérations, instruments et services relevant de son activité.

Elles sont conservées pendant une durée de 2 ans et sont destinées aux différents services ou partenaires de HD PATRIMOINE en bonne intelligence pour faciliter le traitement de votre dossier.

Conformément à la loi « INFORMATIQUE & LIBERTÉ », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Hervé DUPE par mail : herve.dupe.conseil@gmail.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

VOUS AVEZ CHOISI OU ETES SUR LE POINT DE CONFIER LA MISSION DE VOUS ASSISTER, A UN PROFESSIONNEL REGLEMENTE ET CONTROLE, VOUS DEVEZ DONC GARDER EN MEMOIRE LES ELEMENTS SUIVANTS :

L'ENTREPRISE

HD PATRIMOINE, SARL au capital de 4 000,00 € est immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 519 926 299. Code APE : 7022Z (Conseils pour les affaires et autres conseils de gestion).

Siege social & bureau : 16 avenue des Nouëlles, 44115 BASSE-GOULAINE

☎ 02 40 80 67 05 - 06 25 58 61 41 - herve.dupe.conseil@gmail.com - @ www.hd-patrimoine.fr

LES ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

INGENIERIE PATRIMONIALE
Audit Patrimonial – Etude successorale – Bilan retraite

PLACEMENTS FINANCIERS
Assurance-vie – PER – SCPI – OPCI

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
Droit commun – Défiscalisation – Meublé - Viager

PLACEMENTS FINANCIERS DEFISCALISANTS
FIP – Girardin – Groupements Forestiers

STATUTS LEGAUX & AUTORITES DE TUTELLE

HD PATRIMOINE est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 10054838 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org
Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) et de type B (fourniture d'un service de recommandation personnalisée parmi plusieurs choix de contrats de différentes compagnies d'assurance). – NIVEAU DE CONSEIL 2 , enregistré auprès de enregistré auprès de l'ANACOFI-COURTAGE.
L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr

HD PATRIMOINE est par ailleurs :

Agent immobilier : N° CPI 4401 2017 000 022 505 délivrée le 16/11/2023 par la CCI de Nantes - Saint Nazaire. Permettant l'activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce, ne pouvant détenir de fonds ou valeur, enregistré auprès de l'ANACOFI-IMMO. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

HD PATRIMOINE dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.
Souscrites auprès de : CGPA – 125, rue de la Faisanderie, CS 31666, 75776 PARIS Cedex 16
Numéro de Polices : RCPIP0412 – GFIIP0412

	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	2.000.000€ par sinistre, et 2.500.000€ par année d'assurance.	6.000.000€ par sinistre, et 8.000.000€ par année d'assurance.	2.000.000€ par sinistre, et par année d'Assurance
Garantie financière	Non approprié	Néant	110.000€ par année d'assurance

HD PATRIMOINE s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou https://www.anacofi-cif.fr/.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- → la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- → les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- → le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

PARTENAIRES : COMPAGNIES, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS & PARTENAIRES IMMOBILIER (PROMOTEUR)

Notre entreprise, dans le cadre de conventions de partenariats, commercialise des produits et services de partenaires dans le cadre de ses statuts réglementés. Elle est rémunérée sous forme de commissions rétrocédées par ses partenaires. Pour autant, HD Patrimoine n'a pas d'incitations financières particulières à proposer un produit plutôt qu'un autre. Aucun lien de nature capitalistique n'existe entre les fournisseurs de produits et HD Patrimoine.

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
GENERALI	Assureur	Convention de distribution	Commissions
SWISSLIFE	Assureur	Convention de courtage	Commissions
UAF LIFE	Assureur	Convention de distribution	Commissions
VIE PLUS (SURAVENIR)	Assureur	Protocole d'accord de présentation d'opérations d'assurances	Commissions
LAMOTTE	Promoteur	Convention de partenariat	Commissions
ATREALIS	Promoteur	Mandat de commercialisation	Commissions
REALITES	Promoteur	Convention de commercialisation	Commissions
MARIGNAN	Promoteur	Mandat de vente	Commissions
ALTAREA	Plateforme immobilière	Délégation de mandat de vente	Commissions
ISELECTION	Plateforme immobilière	Mandat de commercialisation	Commissions
CONSULTIM	Plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commissions
VALORISSIMO	Plateforme immobilière	Mandat de commercialisation	Commissions
FRANCE VALLEY	Fonds d'investissements Alternatifs	Convention de distribution	Commissions
VATEL	Fonds d'investissements Alternatifs	Convention de commercialisation	Commissions
CONSULTIM AM	Parts d'investissements Financiers	Convention de distribution	Commissions
FONCIERES & TERRITOIRES	SCPI	Convention de distribution	Commissions
ALDERAN	SCPI	Convention de distribution	Commissions
KYANEOS AM	SCPI	Convention de distribution	Commissions

Liste évolutive et non exhaustive - Disponible sur simple demande

MODE DE FACTURATION & REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

La rémunération de chaque Mission correspond à un service rendu qui sert au mieux vos intérêts. De façon générale et sous réserve de la réglementation applicable, nos Missions peuvent être rémunérées par :

- DES HONORAIRES (au forfait, au temps passé, et/ou au résultat); et/ou
- DES REMUNERATIONS LIEES AUX DECISIONS D'INVESTISSEMENTS QUE VOUS CHOISIREZ A L'ISSUE DE CERTAINES MISSIONS, le plus souvent assises sur les montants investis et pouvant être fonction de la durée de l'investissement.

Dans le cadre d'une prestation de CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF) NON INDEPENDANT, nous serons rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le producteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.
Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par des entités avec lesquelles le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Dans le cadre d'une prestation de conseil d'INTERMEDIAIRE EN ASSURANCES (IAS), d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, nous serons rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le producteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

En outre, afin d'améliorer la qualité de notre Mission et dans votre intérêt, nous vous indiquons que nous sommes susceptibles de bénéficier de certains avantages non monétaires mis à notre disposition par des tiers, sous réserve de la réglementation applicable à chaque Mission convenue entre nous.

FRAIS D'ENTRÉE

Notre rémunération se compose des frais d'entrée représentant un pourcentage du montant de l'investissement, déduction faite de la part acquise à l'assureur et/ou à la société de gestion.

Placements financiers (OPCI, SCPI Rendement, Assurance vie, Contrat de capitalisation, PEA...)	5,00% max. du montant
Placements financiers défiscalisant (SCPI Fiscale, FIP/FCPI, Girardin industriel, PER, PERP...)	5,00% max. du montant

COMMISSIONS D'ENCOURS

Nous sommes également susceptibles de percevoir une faction des frais de gestion perçus par l'assureur et/ou la société de gestion qui est au maximum de 85% de ceux-ci. Cette rémunération s'explique par le suivi du service fourni au moyen de la vérification périodique faite par HD Patrimoine que les services ou les produits proposées sont toujours adaptés à vos objectifs, à votre situation financière et à votre expérience.

OPCVM	1,00% max. du montant
Divers	1,00% max. du montant

COMMISSIONS D'INTERMEDIATION SUR LES VENTES IMMOBILIERES

Investissement immobilier réalisé avec un partenaire du Cabinet	2,00% min	10,00% max
Investissement immobilier réalisé hors convention (à la charge du mandant)	3,00% min	5,00% max

HONORAIRES D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, DE CONSEIL ET INGÉNIERIE PATRIMONIALE

Les prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité et de l'urgence du dossier que nous avons pu cerner dans ses grandes lignes lors de notre entretien, cette Mission vous sera facturée : 150 € H.T. de l'heure pour une mission simple et 200 € H.T. de l'heure pour une mission d'urgence.

	HT	**TTC**
Mission Simple	150,00 €	180,00 €
Mission Urgente	200,00 €	240,00 €

Un montant forfaitaire peut-être être établi par HD Patrimoine en fonction du nombre d'heures à passer sur les bilans patrimoniaux, les bilans retraite et l'accompagnement sur les déclarations d'impôts. Ce montant sera défini plus précisément dans la lettre de mission remise au Client.

A cette rémunération d'honoraires, la société HD Patrimoine peut percevoir de la part des fournisseurs, dans un second temps et lors d'une nouvelle mission, des frais d'entrée, des commissions d'encours et des commissions d'intermédiation.

MODE DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous vous informons que nous pourrons vous communiquer des informations par écrit, sur support durable, par courriel ou par courrier.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

PAR COURRIER :	***PAR MAIL :***
HD Patrimoine Service Réclamations 16 avenue des Nouëlles 44115 BASSE-GOULAINE	herve.dupe.conseil@gmail.com

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

HD PATRIMOINE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix (10) jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai
- Deux (2) mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

SAISIE D'UN MEDIATEUR

I- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'ANACOFI : 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris

II- Médiateur compétents litiges avec un consommateur :

POUR LES ACTIVITES CIF	**POUR LES ACTIVITES D'ASSURANCE**	**POUR LES ACTIVITES IMMOBILIERES**
Mme Marielle COHEN-BRANCHE Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 www.mediation-assurance.org/Saisir+le/mediateur	Médiation de la consommation ANM Conso 62 Rue Tiquetonne 75002 Paris https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

DATE & SIGNATURE

J'atteste avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document. Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au(x) client(s).

Fait à . . . . . , le . . . . . ,

SIGNATURE CLIENT(S) :	
SIGNATURE DU CONSEILLER :	